



**MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-
DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance régulière du 11 septembre 2017**

En présence de : M. François Drainville, maire

Des conseillers : M. Michel Cousineau, conseiller no 1
M. Yvon Poirier, conseiller no 3
M. André Rondeau, conseiller no 4

En l'absence de : M. Léopold Goulet, conseiller no 2
Mme Nancy Majeau, conseillère poste no 5
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

- Le maire ouvre la séance à 19 :35 heures par une courte réflexion.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

4. Administration

4.1 Adoption des dépenses de septembre 2017

4.2 Factures à payer

4.3 Dépôt états comparatifs

4.4 Suivi internet

4.5 Sauvegarde patrimoine culturel immatériel (Unesco)

4.6 Correspondance

a) Demande financement réseau aidants naturels d'Autray

b) Remerciement CABA

c) Demande de financement pour SCIRBI

5 Sécurité publique

6. Transport/Voirie

6.1 Suivi asphaltage Dupas, Laforest, Chevalier

7. Urbanisme

7.1 Rapport urbanisme septembre 2017

8. Loisirs et culture

8.1 Demande contribution financière SRPB

9. Sujets divers (rencontre SRPB :11-10-2017)

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

193-2017

Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel quel.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017

194-2017

Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par M. Michel Cousineau

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

4. Administration

4.1 Adoption des dépenses du mois de septembre 2017

195-2017 Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par M. Yvon Poirier

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas adopte les dépenses et salaires du mois de septembre 2017 au montant 46 853.18\$.

4.2 Factures à payer

Considérant les factures à payer totalisant un montant de 57 541.18\$;

196-2017 Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par M. Michel Cousineau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas autorise le paiement des factures pour octobre 2017.

4.3 Dépôt états comparatifs

4.4 Suivi internet

Considérant qu'en mai dernier nous avons adopté la résolution 101-2017;

Considérant que suite à des discussions avec Fleet des modifications au projet initial sont survenus et qu'il est important de les préciser :

-Paragraphe no 1 : au lieu de 4 tours devrait maintenant être changé pour 3 tours

-Paragraphe no 2 : au lieu de 3 tours devrait être inscrit 2 tours

-Paragraphe de la résolution : le montant devrait être maintenant de 24 999\$

Au projet d'entente sera ajouté :

-À la section 2 des frais de location pour le terrain et un protocole pour redevance si Fleet loue à d'autres fournisseurs des emplacements sur ces tours

-À la section 3 un libellé exigeant une protection à la base des tours pour en restreindre l'accès.

Suivant les discussions sur le projet d'entente, le maire demande le vote :

M. Yvon Poirier vote contre, car étant en fin de mandat, il préfère laisser la finalisation du dossier aux futurs élus.

Messieurs Michel Cousineau et André Rondeau votent pour, en s'appuyant sur le fait que le conseil porte ce dossier depuis longtemps.

En conséquence,

197-2017

Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par M. André Rondeau

Il est donc résolu à la majorité et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas rectifie le projet d'entente actuel et le présente à Fleet pour finaliser le dossier. Le maire est en accord avec cette résolution.

4.5 Sauvegarde patrimoine culturel immatériel (Unesco)

Considérant que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

Considérant que les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

Considérant qu'à ce jour 175 États sont signataires de cette convention;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

Considérant que le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

Considérant que les citoyens de la MRC de D'Autray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet *Pour la suite du geste... rassemblons-nous!*, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

198-2017

Il est proposé par M. Yvon Poirier
Appuyé par M. André Rondeau

Le Conseil municipal de La Visitation-de-l'Île-Dupas adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

- i. Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;

- ii. Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
 - a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
 - b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
 - c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
 - d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
 - e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
 - f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).

- iii. « Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

4.6 Correspondance

a) Demande financement réseau aidants naturels d'Autray

Considérant que le réseau des aidants naturels D'Autray nous sollicite pour une contribution financière;

199-2017

Il est proposé par M. Yvon Poirier
Appuyé par M. Michel Cousineau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas désire contribuer à leur cause à hauteur de 100\$.

b) Remerciement CABA

c) Demande de financement pour SCIRBI

Considérant que la SCIRBI demande aux municipalités un soutien financier pour la poursuite de leur travail;

200-2017

Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par M. Michel Cousineau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas désire leur accorder une aide de 1500\$ pour cette année.

5. Sécurité publique

Remerciement à offrir aux responsables de la SQ de Berthierville pour leur soutien dans notre dossier pour la vitesse sur la route 158.

6. Transport/Voirie

6.1 Suivi asphaltage Dupas, Laforest, Chevalier

Considérant que nous avons reçu le premier décompte des travaux d'asphaltage pour un montant de 348 656.42\$;

Considérant que sur la rue Laforest une problématique subsiste vers le 148-149 Laforest;

201-2017

Il est proposé par M. Yvon Poirier
Appuyé par M. André Rondeau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas désire payer le premier décompte et avise les ingénieurs que nous ne désirons pas retarder les travaux à l'île St-Amour et qu'ainsi nous préférons qu'ils n'asphaltent pas la portion problématique de la rue Laforest. Nous validerons plus tard la méthode pour corriger le problème.

7. Urbanisme

7.1 Rapport urbanisme septembre 2017

Dépôt de document

8. Loisirs et culture

8.1 Demande contribution financière SRPB

Considérant que nous n'avons pas de suivi des opérations de cet été et que nous sommes dans l'impossibilité d'être représenté à la rencontre du 11 octobre prochain, cette décision est reportée à une séance ultérieure.

9. Sujets divers

10. Période de questions

-Entente internet : redevances pour location d'espace sur les tours

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

202-2017

Il est proposé par M. Yvon Poirier
Secondé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée à 20 :13 heures.

M. François Drainville
Maire

Mme Sylvie Toupin,
Secrétaire d'assemblée